

## LA DOT DE LA FEMME LOBI DANS UNE SOCIÉTÉ EN PLEINE MUTATION

**Sansan Ignaté HIEN**

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

[sansanideo@gmail.com](mailto:sansanideo@gmail.com)

**Résumé :** Le mariage en tant qu'une institution divine, un destin commun, permettant à une communauté d'assurer sa survie et de préserver son patrimoine culturel est généralement officié par la dot coutumière. Cependant, l'interdiction de la dot par la constitution ivoirienne de 17 Octobre 1964 a eu plusieurs conséquences dans le système d'organisation du mariage traditionnel chez plusieurs peuples dont le peuple Lobi au Nord-est de la Côte d'Ivoire.

En outre, cette interdiction a touché particulièrement le domaine de la dot traditionnelle qui constituait la source de conflits internes en pays Lobi. Ainsi, la problématique est de savoir : si la légitimation du mariage traditionnel est-elle possible sans la dot coutumière ? Cette interrogation nous amène à réexaminer le système traditionnel de l'organisation du mariage en pays Lobi.

**Mots-clés :** Dot, mutation, valeur, traditionnelle.

**Abstract :** Marriage as a divine institution, a common destiny, allowing a community to ensure its survival and preserve its cultural heritage is generally officiated by customary dowry. However, the ban on dowry by the Ivorian constitution of October 17, 1964 had several consequences in the system of traditional marriage organization among several people, including the Lobi people in the north-east of Côte d'Ivoire.

In addition, this ban particularly affected the area of traditional dowry, which was the source of internal conflicts in Lobi country. Thus, the problem is to know: if the legitimation of the traditional marriage is it possible without the customary dowry? This question leads us to re-examine the traditional system of organizing marriage in Lobi country.

**Keywords:** Dot, mutation, value, traditional.

### Introduction

Le mariage est un destin commun, permettant à une communauté d'assurer sa survie et de préserver son patrimoine culturel à savoir la langue parlée, la croyance et bien d'autres valeurs culturelles. Le non-respect de ces principes matrimoniaux, fait des enfants des couples dits mixtes, des aliénés culturels car les enfants se retrouvent difficilement dans la culture des parents et plupart des temps, ils épousent la culture

occidentale au détriment de celle de leur parent. C'est pour éviter ce déracinement que certains peuples refusent souvent le brassage de mariages. Par contre, ils mettent en place les stratégies sociales pour appuyer et encourager les mariages à l'intérieur de leur groupe ethnique. Ainsi, il convient pour nous, de nous interroger sur la question d'organisation de mariage en pays Lobi. Pour être clair, quelles sont les procédures de mariage en pays Lobi ? Cette préoccupation demeure une interrogation en raison d'une perturbation qu'a connue l'organisation matrimoniale de peuple Lobi due aux exactions des institutions Étatiques. En effet, la constitution ivoirienne de 17 Octobre 1964 a interdit la dot traditionnelle :

«L'article 20 : L'institution de la dot, qui consiste dans le versement du profit de la personne ayant autorité sur la future épouse par le futur époux ou la personne ayant autorité sur lui , d'avantages matériels conditionnant la réalisation du mariage traditionnel est immédiatement abolie, et en son article 21 : Tous les contrevenants sont punis de six mois à dix ans d'emprisonnement si ce qu' il reçoit est supérieur à cinquante mille francs, il le restitue doublement ». ( la constitution ivoirienne de 17 Octobre 1964 ).

Cette loi étant en contradiction avec notre société dont la tradition occupe une place importante reste sans effet car elle remet en cause les valeurs coutumières et culturelles de notre pays. Ainsi, mal perçue par l'ensemble de la population ivoirienne, elle a une fausse chance d'être appliquée sur le territoire national. C'est pourquoi, la nouvelle constitution de Novembre 2016 qui accorde une place importante à la valorisation et la promotion des valeurs traditionnelles et culturelles à travers la création de la chambre des rois et des chefs traditionnels, l'a simplement et purement ignorée. Néanmoins, cette constitution fait l'objet d'une certaine reconnaissance jurisprudentielle car elle reconnaît l'existence d'une société où il peut avoir une vie de concubinage et crée de ce fait entre les concubins, une loi qui stipule qu'un partage équitable soit fait des biens acquis entre les concubins lors d'une séparation effective.

Ainsi, nous pensons que la création de la chambre des rois et chefs coutumiers de Côte d'Ivoire pourrait désormais apporter leurs pierres à l'édifice en donnant au législateur toutes les informations relatives à la pratique de la dot. Quoi qu'il en soit le mal est déjà consommé car cette interdiction de la dot a eu plusieurs conséquences

dans le système d'organisation du mariage traditionnel dans plusieurs groupes ethniques dont le peuple Lobi au Nord-est de la Côte d'Ivoire.

En effet, le pays Lobi était dans le viseur des pouvoirs publics en vue d'examiner les cas possibles pour le changement et adapter des nouvelles attitudes qui permettraient de déceler les orientations nouvelles susceptibles de stabiliser progressivement le Lobi et de le faire participer, d'une manière active, à la modernisation de son exploitation. Ainsi, l'obligation de verser la compensation matrimoniale lors des mariages et la possibilité de restituer la dot en cas de divorce qui engendrait de nombreux conflits dans la société Lobi et surtout la longue résistance aux autorités coloniales et le refus de se faire désarmer et faire recours à la justice moderne pour la résolution de ces conflits, sont des facteurs qui ont amené les autorités ivoiriennes à prendre des mesures draconiennes pour stabiliser et soumettre le peuple Lobi. Cette mesure touche particulièrement le domaine de la dot traditionnelle qui constituait la source de conflits internes en pays Lobi.

« Cette instabilité correspond à une surenchère de remboursement de la dot des femmes mariées de telle sorte que plus une femme mariée a eu de ravisseurs, plus le dernier d'entre eux doit être riche en bœufs. La dot augmente au moins de 2 à 3 bœufs à chaque rapt et bien qu'il soit possible, dans certains cas, d'arriver à un compromis, la notion de compensation sous forme de dons de bœufs reste valable ». (M. Fiéloux, 1980, p.46).

Dès lors, quels sont les principes de légitimation du mariage traditionnel ? Autrement dit, peut-on parler du mariage coutumier sans la dot ? Cette interrogation nous pousse à réexaminer le système traditionnel de l'organisation du mariage en pays Lobi. Pour atteindre notre objectif, nous avons opté pour la méthodologie de dissertation. En effet, le mot « dissertation » (du latin *disserere*, signifie exposer des raisonnements, des idées liées les unes aux autres). Sa rigueur consiste à éviter certains écueils qui sont le hors sujets et le développement non correspondant au sujet abordé dans l'introduction et l'intitulé du plan.

## 1. Le mariage selon la cosmogonie de peuple Lobi.

Dans la cosmogonie Lobi (l'origine du monde selon la pensée Lobi), le commencement était Tangba <sup>1</sup>(Dieu) et Thii <sup>2</sup>(la terre). Ainsi, la terre(Thii) fut l'épouse de Dieu (tangba), leur union a donné la naissance à la vie (naissance à tout ce qui existe). Cette vie se doit d'être perpétuée à travers les générations. Si la pensée Lobi donne l'idée de l'origine du monde différente de celle de la sainte écriture, il n'en demeure pas moins que les deux s'accordent sur la continuité de la vie car il est écrit dès la création: « Dieu bénit l'homme et la femme et dit : soyez féconds, multipliez et remplissez la terre ». (Bible, Genèse1 verset 27).

Cette mission de la continuité de la vie ne pourrait être possible sans l'accouplement. Ainsi, Dieu a institué le mariage pour permettre à l'Homme d'accomplir sa mission de procréation. Chez les Lobi, il existe trois méthodes qui sont employées pour toutes les alliances matrimoniales avec plusieurs formes de mariage possible. La première méthode est celle en guise de récompense, en effet, la famille est perçue comme une structure bien organisée avec trois types de responsabilité. Le premier responsable est celui du père de famille, il veille et prend des décisions pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Le deuxième responsable est celui de la mère de la famille ou la première femme du chef de famille dans le cas d'une famille polygame. Elle est comme une aiguille qui doit rapprocher et coudre ensemble les personnels de l'entreprise, c'est-à-dire les différents membres de la famille. Le troisième niveau de la responsabilité, ce sont les enfants, ils sont considérés comme les personnels du travail de l'entreprise car ils sont appelés à quitter l'entreprise un jour pour aller bâtir leur propre entreprise.

De même qu'un employeur récompense les personnels du travail, les Lobi récompensent leurs enfants en leur donnant une femme. Donner une femme à son enfant est un signe d'encouragement pour son obéissance et une couronne pour son travail remarquable en tant qu'une main d'œuvre pour la famille, c'est une manière aussi de l'aider à bâtir son futur foyer. En effet, dans la société Lobi, dès la naissance, l'enfant appartient à la mère. Cependant, l'identité réelle de l'enfant appartient au père

---

<sup>1</sup> Dieu

<sup>2</sup> La terre

car cette identité prend un caractère rituel et ne fait pas surtout ressortir la dimension corporelle et physiologique :

« Le sentiment d'appartenance à un même Kuon<sup>3</sup> (patriclan) et de rattachement à un kontin<sup>4</sup> (l'ancêtre commun) est défini au niveau idéologique par le concept de naissance (kuon) : les individus sont symboliquement nés (kuon) d'un même père (thibiel) qui est l'ancêtre fondateur de leur groupe et ils appartiennent, de ce fait, à la même « maison » (tyorbien). Les deux termes kuon (naître) et tyor (maison) sont indifféremment employés pour désigner l'ensemble des membres vivants et morts d'un patriclan : ils sont appelés « kuonbielara<sup>5</sup> » à ceux qui ont la même origine ou la même naissance ou bien « tyorbieidara<sup>6</sup> » ceux qui appartiennent à, ou qui ont une même « maison ». (M. Fiéloux, 1980, p.42).

En clair, le patriclan « Kuon » (naissance), elle vise à mettre en évidence la part séminale, vitale des pères dans la procréation. En effet, le sperme peut être considéré comme un sang blanc, il est l'injection de la vie en la femme et à l'enfant à naître. C'est une identité entièrement recouverte de symbolisme :

« Lorsque les premiers signes de la grossesse sont évidents, une personne appartenant au patriclan (Kuon) procède à un ensemble de rites de reconnaissance de l'enfant à naître en opérant dans la nuit un rite d'aspersion. Elle dépose du kaolin dans unealebasse, puise avec cettealebasse de l'eau dans un marigot voisin, ferme bien ce récipient et veille à ne pas en verser son contenu. Arrivée là où la femme en grossesse dort, elle l'asperge tout en disant : « fille ou garçon, aveugle ou lépreux, je l'accepte ». (Michelle Cros, 1991, p104).

C'est sur cette base que le père peut prendre sa nièce, qui est sa propriété privée pour donner en mariage à son fils qui est en réalité parent de quelqu'un d'autre en guise de récompense. Ainsi, la femme dans ce genre de relation sentimentale, est considérée comme un don, une offrande que le père fait à son fils ou encore un acte de reconnaissant à son bienfaiteur. Ces genres de relation peuvent souvent dépasser le

---

<sup>3</sup> Le patriclan

<sup>4</sup> L'ancêtre commun

<sup>5</sup> La même origine de naissance

<sup>6</sup> L'unité familiale

cadre familial et s'inscrire dans le cadre social en tenir compte de l'amitié et de l'alliance.

La deuxième méthode est celle de mariage négocié. En effet, les alliances matrimoniales qui peuvent être négociées dès la naissance des enfants servent à garder un contrôle sur la descendance à l'intérieur du groupe lignager du père, le plus âgé de la famille. En effet, l'alliance préférentielle est celle du père, le plus âgé de la famille avec sa cousine croisée patrilatérale, c'est-à-dire celle qu'il appelle, selon le système de nomenclature du type Kouhnni <sup>7</sup>(cousine), n'nibhou (ma petite mère) ou in-ni (ma mère). Elle permet de reproduire la même appartenance par rapport aux deux lignées, patrilinéaire et matrilinéaire (kuon et tyar), du grand-père paternel (thi kontin<sup>8</sup>) et du petit-fils (maali).

Ce type d'union donne théoriquement une structure stable au groupe de résidence pour les générations alternées. Comme on vient de le voir, il permet de trouver dans un village fondé depuis plusieurs générations une proportion élevée de tchordarkuun<sup>9</sup> appartenant au même clan (tyar). Lorsque, pour des raisons diverses (absence de sœur, de fille de sœur,...). Ce type de mariage préférentiel ne peut pas avoir lieu, les autres types d'unions les plus fréquentes sont les suivants : une fille du même sous-matriclan (tchaléri) que le père, le plus âgé qui est, dans le système de parenté, ni- Kohunni » (fille de sœur) pour le père, le plus âgé et « n'ni » (ma mère) ou n'ni bhou <sup>10</sup>» (ma petite mère) pour le père. Cette forme de mariage est assez répandue dans la mesure où il est comme un substitut du mariage avec la cousine croisée patrilatérale et dans l'un et l'autre cas la femme est d'ailleurs appelée « thi-kumkher <sup>11</sup>» (femme, fille de sœur du père) ; la cousine croisée matrilatérale du père, le plus âgé qui est généralement la fille cadette du frère de sa mère (guien-bi<sup>12</sup>). En terme de parenté, elle est appelée « n'biker (ma fille) par le père mais en tant qu'épouse, elle est appelée la principale de famille.

---

<sup>7</sup> cousin

<sup>8</sup> Grand-père

<sup>9</sup> Le chef de famille

<sup>10</sup> Ma petite mère

<sup>11</sup> La femme de sœur du père

<sup>12</sup> La fille du frère de sa mère

Quant à la troisième méthode, c'est le mariage par l'enlèvement, ce type de mariage est un acte social, valorisé, associé au prestige de l'homme. Il existe même des expressions de moquerie qui sont adressées à celui qui, par malchance, ne réussit pas à se procurer une femme en dehors des tractations habituelles entre groupes de parents. Mais toute femme prise par le rapt ne devient pas obligatoirement épouse du fait même qu'elle peut être réclamée par son père ou par son mari. Seul le nombre des opérations menées avec succès, même si la femme ne reste que quelques jours chez son ravisseur, donne à un homme sa renommée; on peut dire, en le nommant, qu'il a enlevé, par exemple, un certain nombre de femmes au cours de sa vie même s'il n'en a épousé qu'une seule. Au départ, il impliquait la brutalité et la sauvagerie, mais, aujourd'hui, il a une connotation méliorative car on peut enlever une femme par la ruse, la beauté, la richesse et bien d'autres qualités.

## **2. Les sept(7) formes de mariage en pays Lobi**

### *1-Thikounkher (mariage consanguin)*

La première forme de mariage instituée au pays lobi est celle qui consiste à prendre sa nièce pour donner à son fils en mariage en guise de récompense appelé : « Thikounkher ». En effet, il est du devoir pour le père d'aider son fils à avoir une femme car la condition première pour un enfant d'être libéré de tutelle des parents, c'est d'avoir une femme. Cette récompense lui permettra d'être responsable, d'avoir des enfants et devenir ainsi un chef de famille. Si l'enfant n'a pas eu la chance d'avoir une femme du côté paternel, alors, c'est une impérative pour lui d'aller prendre une femme du côté maternel, de préférence, la fille de son oncle. Si son oncle maternel accepte de lui donner sa fille en mariage, néanmoins, le jeune homme accomplira des travaux champêtres sur une durée de trois(3) à sept(7) ans pour son oncle. Ce genre de mariage n'existe presque pas de nos jours car il y a plusieurs maladies génitales liées à ce type de mariage.

*2-Kpenkikher (une aide pour un généreux éleveur des volailles)*

Ce type de mariage consiste pour une mère de troisième âge à poser un acte de reconnaissance à l'égard d'un homme de sa promotion en lui donnant sa fille en mariage soit pour le monsieur lui-même, soit pour son fils pour aider le vieux à chercher la nourriture des poulets (termites). En effet, dans les relations conjugales, le sacrifice de poussin est très important. Dans la société Lobi surtout pour la survie d'un foyer lobi, lorsqu'un malheur arrive dans le foyer ou une mésentente entre les deux conjoints, pour apaiser les cœurs des ancêtres ou pour réconcilier les deux conjoints, on fait sacrifice des poussins. Et pourtant la femme n'a pas le droit de prendre un poussin dans son propre foyer pour faire ces genres de sacrifice. Elle doit toujours aller hors de la maison pour en chercher.

Au cas où, elle n'a pas eu de poussin, si le délit est grave, elle doit rester hors de son foyer jusqu'à ce qu'elle en trouve, c'est une grande désolation pour la femme. C'est pourquoi, s'il y a un homme généreux de sa promotion qui lui en donne toutes les fois que le besoin de poussin se fait sentir, alors un jour, elle témoignera sa reconnaissance envers ce dernier en lui donnant l'une de ses filles en mariage, en disant : « prend ma fille, elle sera à tes côtés pour t'aider à trouver des termites à nourrir tes poussins ». Cette femme est considérée comme le bénéfice ou la récompense d'un éleveur généreux. Cette forme de mariage tente à disparaître de nos jours au regard des religions importées.

*3-Bombom-nankher (femme par le bienfait de l'amitié)*

Ce type de mariage est une union matrimoniale en faveur ou par le bien que l'on fait à quelqu'un en gage d'amitié (Koun-ni) en l'occurrence, une fille en mariage. En effet, l'amitié est une institution sociale, elle favorise l'entre-aide, le sens de partage et garantir la cohésion sociale. Si deux personnes tissent une amitié sincère, elles se rendent régulièrement des visites. C'est dans ce sens que les lobi, à un moment donné de leur amitié, l'un dira à son ami de prendre sa fille en mariage et toutes les fois que ce dernier viendra lui rendre la visite, elle va l'accueillir et lui donner à boire, ou dans le cadre de l'amitié entre deux familles, elles peuvent encourager deux de leurs enfants (fille et garçon) à nouer un lien de mariage pour conserver pendant longtemps leur

amitié. Cette forme de mariage demeure la plus développée de nos jours car elle débouche sur le mariage interculturel. En effet, le Lobi fait l'amitié avec tout le monde sans distinction d'ethnie ni religion. Et pourtant, l'amitié est un acte sincère, sans hypocrisie pour le Lobi, celui ou celle avec qui le Lobi fait son amitié, il le considère comme un membre de sa propre famille par conséquence, il peut autoriser un mariage entre lui et sa fille, c'est ce qui explique le mariage inter-ethnie de nos jours en pays Lobi.

#### *4-Mamalikher (femme par alliance)*

Le mariage par alliance se fait entre deux clans alliés. En effet, chez les Lobi, il existe quatre clans liés deux à deux, exemple : le premier groupe de clan, les HIEN qui font alliance avec un deuxième groupe de clan qui sont : des KAMBOU, des KAMBIRÉ et des NOUFÉ ; le troisième groupe de clan qui sont les DAH qui font alliance avec le quatrième groupe de clan qui sont composés des PALÉ, des SIB et des SOM etc. C'est à l'intérieur de ces clans alliés que ce type mariage se fait. En effet, lorsqu'une femme est enceinte et un vieux de son clan allié vient jouer la plaisanterie en disant : « la boule formée qui se trouve dans ton ventre, le jour qu'elle tombera, si c'est une fille, elle sera la femme de mon fils, au cas contre, il sera mon ami ». À l'accouchement, si l'enfant est une fille, le vieux viendra confirmer sa parole au nom de l'alliance qui lie leurs deux clans, l'enfant sera la femme de son fils.

#### *5-Tilkher (femme par lien du fétiche)*

Ce type de mariage est généralement lié à l'inconfécondité féminine ou aux décès répétés des enfants d'une femme. Dans l'un ou l'autre des cas, la femme est traitée de sorcière, elle devient sujet de moquerie c'est ainsi qu'elle fait recours aux fétiches pour avoir enfant ou dans certains cas particuliers, il arrive que dans chaque famille Lobi, qu'il ait un esprit titulaire qui veille sur la protection de tous les membres de la famille appelé tilka. Mais, parfois un enfant peut être malade ou bien son âme est menacée par les esprits méchants, dans ce cas, si l'esprit protecteur de la famille n'arrive pas à contrôler l'âme de l'enfant, alors, d'autres fétiches plus puissants se

proposeront de veiller sur la protection de l'enfant contre les mauvais esprits, sorts et maladies. C'est en ce moment-là que le propriétaire du fétiche demandera une récompense pour le travail. Si l'enfant est fille, il demandera que l'enfant devienne la femme de son fils pour le travail qu'il va faire et les accords du mariage sont signés avant le travail.

#### *6-mariage par enlèvement (rapt)*

Ce type mariage au début, est un acte de vandalisme et de vengeance chez le peuple lobi. En effet, la femme paie la lourde tribu lors des conflits claniques, lorsque deux familles issues de deux clans sont en conflit, chaque clan vise à prendre une femme en otage en vue de riposte des hommes. Cette prise en otage peut se faire par embuscade où on enlève la femme. C'est dans cette mouvance que la femme d'un monsieur a été tuée à son absence, dans sa riposte, il a réussi à enlever une femme de celui qui a commis le crime, ainsi, le criminel a eu peur de riposter, alors, sa femme aussi devrait être tuée comme l'autre. Or, la femme en question était très belle dont son malfaiteur est tombé sur ses charmes, ainsi, au lieu de tuer la femme, il a préféré préserver la vie sauve à la femme en une condition qu'elle accepte d'être sa femme. Aussitôt, la femme accepta le contrat. Cet acte fut célébré dans tous les confins de pays Lobi car son acte était louable et doté de bon sens en plus du courage et de bravoure qui l'accompagnent.

Désormais, toutes les femmes prises par le rapt ne sont pas tuées, mais elles sont gardées pour un contrat social dont le mariage. D'où le mariage par enlèvement, aujourd'hui, cette forme de mariage a pris un autre visage, on enlève plus les femmes par la force mais par un contrat, la beauté, le courage, la richesse etc. Ainsi, le mariage par l'enlèvement ou rapt est devenu un acte social en pays Lobi car il est associé au prestige de l'homme, il lui donne de la valeur. En outre, il peut avoir des expressions de moquerie pour un homme qui, par malchance n'a réussi à enlever une femme en dehors des tractations habituelles, c'est-à-dire en dehors de mariage arrangé par les parents. Cependant, il est bon de noter que l'enlèvement d'une femme se fait avec son consentement à l'insu du groupe social dont elle dépend.

En clair, après d'avoir été courtisée pendant des mois ou des années, la femme est libre de se rendre au lieu de rendez-vous fixé par son prétendant, le lieu peut être au pied d'un certain arbre ou à la croisée d'un chemin. Ainsi, l'homme sans avoir l'idée certaine que la femme respectera le rendez-vous, doit être le premier à se rendre sur le lieu de leur rencontre afin d'être prêt à répondre à toutes les mauvaises éventualités qui peuvent arriver.

En effet, la situation d'une femme célibataire offre un éventail de possibilités à plusieurs prétendants et l'un d'entre eux peut sauter sur l'occasion car ce type de mariage est un jeu social. Une femme enlevée ne devient pas forcément l'épouse de son ravisseur car elle peut être réclamée par son père ou son mari. Mais seul le nombre d'opérations menées avec succès compte beaucoup et donne renommée à un homme même si la femme reste quelques jours seulement chez son ravisseur. Etant donné que, c'est un prestige lié à un contexte social, toutes les alliances conclues à la suite de l'enlèvement d'une femme peuvent être soldées par une compensation à verser aux parents de la femme.

#### *7-mariage léviratique (veuvage)*

Le mariage léviratique intervient suite à la perte d'un parent proche, si le défunt a une femme ou plusieurs femmes derrière lui. En effet, dans la culture Lobi, la femme et les enfants font partie des biens du défunt car l'héritage ne constitue pas seulement en biens matériels et numéraires mais aussi s'étend aux humains. Ainsi, après les funérailles, le conseil de famille se réunit et désigne parmi eux, une personne, généralement le plus âgé des frères utérins comme l'héritier du défunt, il doit prendre soins de la femme et ses enfants.

Ainsi, le jour du partage des biens du défunt, l'annonce faite par cette expression : le carquois du défunt est réservé à ce dernier, il viendra le chercher le jour convenable. Automatiquement, on sait que c'est à lui de prendre la femme car le carquois est symbole de patriarce donc celui qui prend le carquois, devient le nouveau patriarce de la famille défunte. Quelques temps après la levée du deuil, il reviendra dire à femme, j'ai besoin de mon carquois tel jour, quand le jour arrive, la

femme doit obligatoirement prendre le carquois pour aller déposer au chevet du lit de ce dernier, pendant ce temps le Monsieur est prêt, il attend la femme dans la chambre. Si elle arrive, la bataille du lit commence, si le Monsieur perd la bataille, le mariage peut être annulé.

Ainsi, le mariage léviratique est un mariage légué, toutefois, il obéit à un certain nombre de principes car il ne présente aucun caractère d'exclusivité dans la mesure où plusieurs éventualités se présentent à la veuve de se remarier avec l'héritier utérin de son défunt mari ou en dehors du groupe des proches utérins de celui-ci. Au cas, où la veuve est âgée, elle peut aller co-résider avec l'un de ses propres frères ou l'un de ses fils.

### **3. Les deux cérémonies officielles de la dot en pays Lobi**

La prise de contact avec sa future belle famille est une étape très importante, cependant, elle ne constitue pas une cérémonie. En effet, pour la première fois qu'on présente à une famille en tant que le futur gendre, on ne le fait pas avec les mains vides, on vient avec un cadeau symbolique, de préférence la boisson. Pour les nouvelles, on dit aux parents, dorénavant, je souhaiterais faire partie de la liste de ceux qui courtisent votre fille, comme signe de mon engagement, je vous offre cette quantité de liquide (boisson) pour solliciter la clémence de vos ancêtres pour que toutes les fois que je viendrai, aucun malheur ne m'atteint en cours de route.

#### *1-La cérémonie de la reconnaissance de l'autorité de Tchôdarkhoun (chef de famille)*

Il existe deux cérémonies officielles concernant le mariage, la première est officinée par le père géniteur ou par l'un des membres de son patriclan (kuon). En effet, la liberté sexuelle d'une femme mariée est strictement interdite, de ce fait, l'éducation de la jeune fille est conditionnée par des interdits de second degré. Ainsi, le père sous l'égide de l'esprit tutélaire de la famille appelé : « Tilka<sup>13</sup> », il empêche ses enfants (filles) de rester sur son toit pour avoir leur première relation sexuelle, autrement dit, une fille Lobi doit connaître son homme en étant chez lui.

---

<sup>13</sup> L'esprit tutélaire de la famille

C'est pourquoi, les filles Lobi, pour commencer les relations amoureuses, elles doivent fuir la cour familiale pour suivre leurs amants chez eux à la maison. D'où l'expression de moquerie que les Lobi volent femme. On peut considérer cet acte comme un vol avec le consentement de la femme à l'insu de ses parents. Une fois, le chef de la famille qui est chargé de veiller sur la sécurité et la protection de chaque membre de la famille, dès que le père apprend que sa fille a été ravisée par un homme, il se dit que son autorité de chef de famille a été bafouée, alors il va envoyer des messagers vers ce dernier pour lui dire de ramener sa fille à la maison en leur donnant une amende de payer un coq, un cabri ou un bélier pour faire des sacrifices pour apaiser la colère de ses ancêtres afin qu'il veille sur la maisonnée pour qu'elle soit réintégrée la famille.

Après la première phase, quelques jours plus tard, la fille peut se rendre d'elle-même chez son amant sans accord des parents, dans ce cas, le père peut agir spontanément pour dire : puisque ma fille, malgré, les conseils, elle ne veut rien écouter, verser-moi une compensation pour la prendre définitivement, soit attendre quelques années, si le couple a eu des enfants et le père remarque qu'il y a l'entente dans leur foyer, il demande le versement de la compensation avec la complicité des oncles maternels de la fille.

### *2-La cérémonie du versement de compensation*

Chez les Lobi, dès sa naissance, l'enfant appartient à la mère et à toute sa descendance, c'est pourquoi, l'enfant portait le matronyme de la mère qui est le signe manifeste de l'appartenance de l'enfant à sa mère. Ainsi, dans l'officialisation du mariage, les oncles maternels de la fille jouent un rôle assez important, après le versement de la compensation, ils doivent officier une cérémonie. Il s'agit de la cérémonie de reconnaissance au « watil-kontin <sup>14</sup>». Ce rituel est lié à la mise en évidence d'un ensemble de fonctions de la vie sociale. Il permet d'assurer la continuité du matriclan grâce à la fécondité des femmes, d'assurer la paix et l'unité entre les

---

<sup>14</sup> L'esprit tutélaire du matriclan

membres du clan. Aussi bien qu'assurer le mode de dévolution des biens « meubles » qui doivent circuler entre les membres du matriclan.

En effet, les rituels de fécondité correspondent à un esprit tutélaire (watil kontin), c'est-à-dire, le dieu de fécondité dont les rituels s'effectuent pour la plupart dans un autel appelé « bebritil », c'est-à-dire, le dieu des prémices. Chaque sous-matriclan dispose d'un ou de plusieurs « bebritil » dont le nombre dépend, de la plus ou moins grande dispersion territoriale de leurs membres. « Le bebritil » n'est pas différent du « watil kontin »; les liens qui les unissent se traduisent de plusieurs manières ».

C'est après les deux cérémonies majeures de la dot qu'on peut dire que la femme est mariée officiellement selon la tradition Lobi. Une femme non mariée selon la tradition, n'appartient pas à son mari même si elle a eu des enfants avec ce dernier, il ne pourra pas réclamer la dot de ses propres filles tant qu'il n'a pas payé la dot de leur mère. Il vit sous le même toit avec sa femme, mais, si par malheur, elle décède, il doit transporter la dépouille mortelle chez les parents de la femme pour l'organisation des funérailles quelle que soit la distance. Il en va de même pour les enfants qu'il a eus avec cette dernière.

Par contre, si le mari a fait le versement de la compensation matrimoniale, qu'elle soit partielle ou effective, il a le veto sur la femme et ses enfants. Au cas où un homme vient la raviser dans sa main, il peut réclamer, même augmenter le nombre des bœufs qu'il a payé auparavant sans consulter les parents de sa femme. Souvent, les nouveaux ravisseurs fuyaient avec la femme pour aller en basse côte, si malheur pour ce dernier ravisseur, la femme décède en basse côte, à son retour, il doit obligatoirement restituer la dot de ce dernier d'abord, avant de pouvoir organiser les funérailles de sa défunte femme.

C'est au regard de ces règles de la société Lobi qu'il s'avère nécessaire pour le Lobi de payer la dot de la femme avec qui il veut vivre. Ainsi, nous retenons que la dot en pays Lobi est composée de Tchôdarkotièn (les biens pour la demande d'autorisation du chef de famille) et de Watiltièn (les biens pour la demande d'autorisation des parents maternels). Le Tchôdarkotièn se fait en fonction des interdits de chaque Tchôdarkhoun, il peut prendre soit un coq, soit un bouc, soit un bélier tandis que le Watiltièn est composé d'un bœuf pour honorer le côté maternel de la fille et implorer

la grâce de Dieu sur le couple pour qu'il soit fécond et prospère. Tout ce qui vient ajouter après n'est qu'une possibilité pour les parents de se faire une petite fortune à travers leur fille.

#### **4. Les perspectives d'une nouvelle forme de mariage interculturel**

Cette forme du mariage, comme son nom l'indique, c'est un mariage où plusieurs cultures se rencontrent du point de vue religieux et ethnique. À cet effet, les deux partenaires sont appelés à échanger d'abord de consentements, ensuite, ils viennent informer les parents et les parents se réunissent à leur tour pour se concerter avant de les engager. Ces genres de mariage peuvent se vêtir du model du christianisme, d'islam, du groupe Akan, Malinké etc. Ce processus matrimonial est assez désordonné, et la tâche revient à la génération actuelle d'y travailler pour lui donner une forme fixe.

##### *1-Le mariage extra-communautaire*

La société Lobi comme toute société humaine évolue sans arrêt et reconnaît la possibilité d'un vrai changement, elle ouvre le chemin de l'avenir en tenant compte du contexte social, culturel, politique et économique. Dans une telle situation socio-culturelle, le mariage a connu une véritable mutation dans sa démarche contextuelle en suivant une appropriation du modèle du christianisme et de l'islam sans pour autant renier les valeurs culturelles de peuple Lobi.

Par ailleurs, le mariage n'est-il pas un produit de la rencontre de l'homme et sa société ? Son devenir social n'est-il pas en conflit entre socialisation et individualisation ? C'est pour harmoniser et parfaire les relations humaines que le mariage doit s'inscrire dans un dynamisme d'interculturel pour la construction de notre société actuelle. Le mariage en tant qu'une institution doit se créer et se recréer. Cette nouvelle perspective de mariage en pays Lobi prendra-t-elle en compte les valeurs traditionnelles et les exigences des temps modernes ?

Les éléments constitutifs de la dot représentent des valeurs particulières qu'il faut mettre en profil : Le premier élément est une fibre d'herbe tissée appelée « Wiè<sup>15</sup> », Elle sert à tisser les pagnes et les cache-sexes des femmes, on peut aussi utiliser les « sanwalnères <sup>16</sup>» ce sont les racines d'un arbre appelé sanwal, ses racines donnent un genre d'éponge pleine de fibres. Ces fibres sont tissées et décorées avec des perles qui servaient à habiller les femmes. En un mot, il sert à couvrir la nudité de la femme, c'est le symbole pour dire qu'on prendra soin de sa future épouse. On peut le remplacer de nos jours par les pagnes traditionnels « kontro »,

Le deuxième élément est un baya<sup>17</sup> traditionnel qui est fait avec des perles plates et les fils du coton, les jeunes filles les portent lorsqu'elles atteignent l'âge de puberté, c'est un élément de beauté de la femme qu'on découvre qu'au lit, seul, le mari peut contempler cette beauté. Lorsque la jeune fille retire le baya parmi les éléments de la dot devant ses parents, c'est une manière de dire qu'elle est prête à livrer ses parties intimes à celui qui est venu se présenter donc l'accord de la jeune fille. On peut trouver ces baya tissée avec des cauris sur le marché. Le troisième élément est une poignée de 20 grains de cauris moins un(1). Ils reviennent au père de la famille, un signe symbolique car les cauris servaient de la monnaie et la richesse en pays lobi, c'est une contribution pour aider le père à payer les frais de consultation aux divins et les soins médicaux de la famille. Le quatrième élément est un panier traditionnel(kpobri) rempli de pistaches, la viande de brousse et un pot de beurre de karité, un sachet de sel gros grain qui sont destinés à donner à la mère pour l'aider à accomplir sa tâche nourricière de la famille car en pays Lobi, une fois le grenier est plein, l'homme ne donne pas l'argent de popote à la femme, c'est à elle de se débrouiller toute seule pour faire la sauce pour la famille.

Le cinquième élément est donné en fonction de l'interdit du père de la famille, il peut être un coq, un bouc ou un bélier mais pas les trois à la fois. Il sert à faire un sacrifice à un esprit tutélaire appelé Tilka, c'est un dieu protecteur et autorité suprême de la famille. On peut l'estimer en numéraire avec un montant symbolique de 125f CFA qui vaut 2500 cauris, le prix d'un bélier en pays Lobi.

<sup>15</sup> Une ceinture féminine faite à l'aide des cauris

<sup>16</sup> les racines d'un arbre appelé sanwal

<sup>17</sup> Une ceinture féminine fait à l'aide des cauris

Le sixième élément est un bœuf destiné à donner aux oncles maternels de la fille pour un sacrifice au dieu de la fécondité appelé « watil-kontin ». Après avoir immolé le bœuf, on donne la hanche et le membre inférieur à la mère de la fille et le reste est partagé entre les proches de la fille afin qu'ils puissent adresser une prière à dieu en faveur de la fille pour qu'elle soit fécond, prospère et heureuse dans son foyer. Le bœuf peut être estimé à un montant symbolique de 2500f à 25000f. Les parents peuvent augmenter le nombre de bœufs en vue de se faire une fortune.

Le septième élément est facultatif, il s'agit de la boisson, étant donné que la commande se fait sur place au cas où il y a la boisson locale, la bière du sorgho.

### *2-Le mariage inter-religieux*

Dans le cadre des religions nouvelles à savoir : le christianisme et l'islam où les rituels et les pratiques ancestrales ne sont pas autorisés, on peut simplifier et adapter les éléments à nos réalités en conservant toujours l'aspect culturel de la dot : Les pagnes traditionnels « kontro », les baya-traditionnels tissée avec des cauris, un panier (kpobri) rempli de pistaches, la viande de brousse et un pot de beurre de karité, un sachet de sel gros grain, un bélier ou un montant symbolique de 125f ou 2500f pour le prix de mouton, un bœuf ou un montant symbolique de 2500f à 25000f pour le prix de bœuf, la boisson non alcoolisée

Nous sommes dans une société de concurrence, dans un contexte de mondialisation et de globalisme donc il est nécessaire que notre culture soit compétitive. Aujourd'hui, les mariages en général et en particulier chez les Lobi sont plus rattachés au système occidental qu'à nos traditions. Ainsi, notre premier souci est de concilier et d'harmoniser les deux tendances.

### *3-Le déroulement de la cérémonie de dot des temps modernes.*

La cérémonie de la dot par le passé se faisait à deux étapes, une première étape avec le versement partiel de la dot. Elle est officinée par le père de la fille et une seconde étape officinée par les oncles maternels de la fille quelques années après le versement effectif de la dot. De nos jours avec les religions importées, la logique demande que la

dot soit entièrement versée avant la consommation de mariage. C'est à cet effet que la cérémonie se déroule avec une mise en scène où les membres des deux familles sont des acteurs. Ainsi, deux figures d'entrée en matière sont possibles : Le premier cas de figure est celui de mariage négocié et le second est celui de mariage par le rapt.

Dans le cas de mariage négocié, c'est la famille du futur marié qui se rend chez sa future belle-famille avec le versement partiel de la dot à savoir : Les pagens traditionnels « kontro », les baya-traditionnels tissée avec des cauris, un panier (kpobri) rempli de pistaches, la viande séchée ou fumée et un pot de beurre de karité, un sachet de sel gros grain, un bélier ou un montant symbolique de 125f ou 2500f pour le prix de mouton, la boisson non alcoolisée

Après les salutations, la nouvelle est donnée par la famille du futur marié selon laquelle leur fils cause avec leur fille, et elle est sur la voie d'accepter les accords, c'est pourquoi, ils sont venus pour avoir sa confirmation devant les parents en déposant tous les éléments au milieu. Ainsi, les parents appellent leur fille et lui dit : Nous avons reçu des visiteurs, ils disent qu'ils sont venus à ton nom pour déposer ce colis devant nous, si vous êtes entendus avant qu'ils ne viennent, prouver le. La fille sans dire mot, va retirer le baya traditionnel, c'est un geste pour signifier qu'elle est prête à accorder son intimité à ce dernier. Sous les applaudissements, le porte-parole de la famille de la fille, prend la parole et dit : Puisqu'elle vient de le prouver devant nous tous, nous n'avons rien à vous dire, partez et revenez deux jours après, j'irai informer ses oncles maternels, c'est à eux qu'appartient le dernier mot à donner.

La suite, les parents de la fille se réunissent le côté paternel comme le côté maternel pour donner leur accord final en demandant au futur marié de solder la dot. Soit un bœuf ou un montant symbolique de 2500f à 25000f pour le prix de bœuf. Pour cette partie, il y a un jeu ludique qui l'accompagne car les deux côtés des parents de la fille associés peuvent demander plus de bœufs, c'est à la famille du futur marié de savoir négocier soit pour annuler le surplus, soit à payer 2500f ou 25000f/bœuf. Une fois, les parents acceptent ce dernier don, la cérémonie se termine par les festivités.

Le second cas de figure, il s'agit du mariage par le rapt, dans ce cas de figure, les deux familles s'assistent séparées, le futur marié va prendre la fille chez elle à l'insu de ses parents. Une fois, ils sont arrivés chez le futur marié, sa famille envoie un

messenger pour donner la nouvelle aux parents de la fille. Ainsi, le père de la fille envoie un autre messenger pour dire aux parents du marié de ramener sa fille à la maison en donnant la liste de la dot partielle qu'il faut ajouter à savoir : Les pagnes traditionnels tissés avec les fibres, aujourd'hui, les pagnes « kontro », un panier (kpobri) rempli de pistaches, la viande séchée ou fumée et un pot de beurre de karité, un sachet de sel gros grain, un bélier ou un montant symbolique allant de 125f à 2500f pour le prix de mouton, la boisson non alcoolisée.

Après cette première phase, la fille se rendra d'elle de nouveau chez son futur mari, alors, le père de la fille enverra un autre messenger pour dire au père du futur marié : Puisque ma fille veut rester avec ton fils donc je souhaiterais que vous veniez me verser la compensation matrimoniale. Et le jour fixé pour le rendez-vous, les deux côtés des parents de la fille se réunissent pour attendre leur futur gendre. Quelques instants après, les parents du futur marié viennent avec la dot complète, c'est-à-dire : un bœuf ou un montant symbolique allant de 2500f à 25000f pour le prix de bœuf. Pour cette partie également, il y a un jeu ludique car les deux côtés des parents de la fille associés peuvent demander plus de bœufs, c'est à la famille du futur marié de savoir négocier soit pour annuler le surplus, soit un montant à payer allant 2500f à 25000f/bœuf. Une fois, les parents acceptent ce dernier don, la cérémonie se termine par les festivités.

## **Conclusion**

Le mariage, l'un des éléments essentiels de la culture, il obéit à un certain nombre de principe dont sa démarche, notamment la procédure du versement de la compensation matrimoniale que nous appelons communément la dot. Aujourd'hui, avec l'évolution des temps, les éléments constitutifs de la dot peuvent être remplacés avec d'autres éléments de même valeur pour préserver l'aspect culturel de la dot. Selon une enquête menée de Novembre 2008 en Mars 2009 dans la région Nawa, notamment dans les localités de Meagui, Buyo, Okrouyo etc. où les mariages Lobi se font en suivant presque la tradition des peuples voisins, pour les jeunes, il est nécessaire de faire un recours à leur passé afin de bâtir un patrimoine culturel plus compétitif sur le

plan mondial. Cependant, il faut noter le manque d'intérêt de part et d'autre à s'investir dans les pratiques traditionnelles sous la pression des religions nouvelles qui prennent l'audience sur la tradition.

Par ailleurs, l'exigence de la dot pour le mariage de la femme Lobi ne sera-t-elle pas un retour aux troubles sociaux de la société traditionnelle Lobi privant la femme sa liberté conjugale ? Autrement dit : la dot est-elle source de liberté ou de libertinage conjugal ?

### **Bibliographie**

CROS Michelle, 1991, Sur les questions d'hématologie symbolique chez les Lobi, il faut se référer aux intéressants de M. Cros, Harmattan, Paris.

FIÈLOUX Michèle, 1993, L'image d'Afrique et sciences sociales, Kartala-ORSTOM, Paris.

FIÈLOUX Michèle, 1980, Les sentiers de la nuit, Coll. Les travaux et documents de l'ORSTOM n°110, ORSTOM, Paris.

KAMBOU Sié Daniel, 2006, Le joro et l'éducation à la foi : fonction et enjeux d'une démarche d'initiation, faculté de théologie et de sciences religieuses université Laval, Québec.

KI-ZERBO, Jacqueline, 1975, *la civilisation de la femme dans la tradition africaine*, présence africaine, Paris.

La Bible, Parole de vie, Alliance Biblique Universelle.

LABOURET Henri, 1931, Les tribus du rameau Lobi, Institut d'ethnologie, Paris.

PÈRE Madeleine, 1988, Les Lobi : Tradition et Changement, Siloë, Paris.

DE ROUVILLE Cécile, 1987, Organisation sociale des Lobi : Burkina Faso-Côte d'Ivoire, Harmattan, Paris.

SOME Modeste, 2000, Approche pèlerine de l'initiation pan ethnique djoro et esquisse d'une théologie chrétienne des pèlerinages, Mémoire de licence canonique en théologie dogmatique, UCAO, Bobo-Dioulasso.